



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 12 juin 2023

N° 2023/06-22

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A DESTINATION DE L'ASSOCIATION C2LADANSE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI DOUZE JUIN à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO, représentée par Marie-Hélène WEBER
Jérôme AZUARA, représenté par Laurent PRADIER
Cécile NEGRIER, représentée par Hugues FERRAND
Mathilde BORNE, représentée par Carine BARBIER

ABSENTS EXCUSÉS :

Frédéric FAIVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2023

N° 2023/06-22

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A DESTINATION DE L'ASSOCIATION C2LADANSE

Madame Sylvie ROS-ROUART, Adjointe déléguée à la culture et à l'égalité Femmes/Hommes, expose :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Castelnaud-le-Lez accompagne les associations culturelles dans leurs actions tout au long de l'année.

A ce titre, l'association C2LADANSE, qui organise depuis 2018 le concours international de danses au Kiasma, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du prochain concours qui aura lieu les 16 et 17 décembre 2023.

Ce concours permet à de jeunes artistes (de 8 à 22 ans) de s'exprimer dans les 2 disciplines historiques de la danse qui sont le classique et le contemporain/modern-jazz. Le jury est composé de 5 membres indépendants, renommés dans leurs spécialités (danseurs étoiles, directeurs de ballets, chorégraphes). Ce concours représente 120 candidats et plus de 400 spectateurs sur le week-end.

Cette manifestation unique sur le territoire de la Métropole permet de faire travailler les commerces de proximité (restauration, hôtellerie, transports, équipements...).

L'association demande une subvention de 3000€ pour un budget total de 34319€ sur le week-end (rémunérations des artistes, matériels, locations, publicité, déplacements...)

Il est proposé au conseil municipal :

- De décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association C2LADANSE .

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 12 JUIN 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.